



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Syndicat Avenir lycéen

Question au Gouvernement n° 3541

Texte de la question

SYNDICAT AVENIR LYCÉEN

M. le président. La parole est à M. André Chassaigne.

M. André Chassaigne. « Je hais l'indifférence », écrivait Antonio Gramsci. Aujourd'hui, monsieur le Premier ministre, comment rester indifférent aux révélations de la presse, pilier essentiel de notre démocratie, au sujet de ce qu'il y a tout lieu de considérer comme une manipulation au plus haut sommet de l'État ?

Votre ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est en effet accusé d'avoir constitué un syndicat lycéen de toutes pièces pour promouvoir sa réforme du bac,...

M. Pierre Cordier. Ce n'est pas bien !

M. André Chassaigne. ...si décriée par la communauté éducative, et déstabiliser les mobilisations d'une jeunesse inquiète.

M. Maxime Minot. C'est très grave !

M. André Chassaigne. À cette fin, il est accusé d'avoir subventionné ce syndicat, au détriment d'autres associations, et de lui avoir offert les moyens de son cabinet, allant même jusqu'à rédiger ses communiqués.

M. Pierre Cordier. C'est un manipulateur !

M. André Chassaigne. Il est ainsi accusé d'avoir manipulé de jeunes adultes pour servir sa propre communication et ses propres intérêts.

M. Pierre Cordier. D'autres ont démissionné pour moins que cela !

M. André Chassaigne. Monsieur le Premier ministre, ces accusations sont d'une extrême gravité, et il est du devoir du Gouvernement de répondre aux jeunes, qui veulent connaître la vérité. Cette réponse ne saurait donner dans les faux-semblants. Votre ministre et ses soutiens peuvent bien faire diversion en qualifiant tous ceux qui s'interrogent de fascistes ou d'islamo-gauchistes ; ils peuvent toujours prétexter que cette histoire cousue de fil blanc a été montée de toutes pièces par l'ultra-gauche : pour ma part, je préfère emprunter le chemin de la raison et m'en tenir à la morale républicaine et à nos exigences démocratiques.

À l'heure où la jeunesse n'est plus le bel âge de la vie, alors qu'elle a besoin de repères et que sa fragilité exige, plus que jamais, notre probité, il est de votre responsabilité, monsieur le Premier ministre, de restaurer le lien de

confiance avec des jeunes qui se sentent aujourd'hui trahis : monsieur le Premier ministre, vous leur devez la vérité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes GDR, SOC et FI, ainsi que sur plusieurs bancs du groupe LT.*)

M. le président. La parole est à M. le Premier ministre.

M. Jean Castex, Premier ministre. Vous venez de vous faire le relais d'accusations portées, avez-vous dit, portées par quelques articles de presse :...

Mme Émilie Bonnivard. Non, c'est national !

M. Jean Castex, Premier ministrecher président, je ne doute pas qu'avec l'intégrité qui est la vôtre, vous ne vous appropriez en rien ces accusations proférées contre M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Bien entendu, j'ai regardé de près la grave affaire dont il s'agirait :...

M. Pierre Cordier. Il lui faudrait un bon avocat !

M. Jean Castex, Premier ministreun syndicat lycéen dénommé Avenir lycéen aurait été, pour reprendre vos termes, « constitué de toutes pièces » par le ministre. (*Eh oui ! sur plusieurs bancs du groupe FI.*)

Cette affirmation est dénuée de tout fondement. Peut-être, mesdames et messieurs les députés, a-t-il existé une époque où des partis politiques constituaient des syndicats (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – M. Erwan Balanant applaudit également*) :...

M. Raphaël Schellenberger. Lamentable !

M. Jean-Paul Lecoq. Nul !

M. Jean-Luc Mélenchon. C'était leur droit !

M. Jean Castex, Premier ministremais alors, elle est bel et bien révolue !

Cependant, monsieur le président, vous savez le respect que je vous porte, et je vais donc répondre à votre question. Les voix obtenues par le syndicat Avenir lycéen lors des élections lycéennes lui ont permis d'obtenir deux des quatre sièges du Conseil supérieur de l'éducation. On peut regretter ce résultat ; pour notre part, nous en prenons acte, car il est le fruit d'un processus démocratique.

Comme vous l'avez dit, ce syndicat, à l'instar de l'ensemble des huit associations lycéennes concourant à l'expression démocratique dans les établissements scolaires, a bénéficié de fonds publics.

M. Pierre Cordier. Pour quoi faire ? Quel est le détail des dépenses ?

M. Jean Castex, Premier ministre . Je vous laisse juge des chiffres – je m'en tiens au présent exercice, mais je pourrai vous les fournir pour les années antérieures : en 2020, le ministère a versé un total de 156 000 euros à l'ensemble des associations lycéennes ; Avenir lycéen, qui a donc obtenu la moitié des sièges, a reçu 30 000 euros de subventions. (*M. Erwan Balanant applaudit.*) Chacun appréciera s'il s'agit d'un montant excessif.

Par ailleurs, suite aux articles que vous mentionnez et à la demande du ministre, la direction générale de l'enseignement scolaire – DGESCO –...

M. Régis Juanico. Juge et partie !

M. Jean Castex, *Premier ministre*a immédiatement engagé un contrôle sur pièces des éléments comptables de l'association.

Si mes informations sont exactes, le résultat de ce contrôle est attendu pour la mi-décembre. (*Mme Elsa Faucillon mime le mouvement de la brasse.*) Le ministre a d'ailleurs élargi ce contrôle à l'ensemble des associations lycéennes et aux fonds qu'elles ont reçus au cours des dix dernières années – et il a fort bien fait. Nous allons donc, monsieur le président Chassaigne, au-delà de vos demandes. (Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.)

Données clés

Auteur : [M. André Chassaigne](#)

Circonscription : Puy-de-Dôme (5^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3541

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 novembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [25 novembre 2020](#)